

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

Conseil municipal du 25 février 2022

Envoyé en préfecture le 03/03/2022

Reçu en préfecture le 03/03/2022

Affiché le 03/03/2022



ID : 084-218400547-20220225-DELIBDGS2022018-DE



Introduction



La crise sanitaire qui gouverne notre quotidien depuis 2020 est à l'origine de la plus forte dégradation économique connue depuis la Seconde Guerre Mondiale. Dans ce contexte d'une rare ampleur, L'Etat et les collectivités locales ont joué un rôle de premier plan pour lutter contre cette crise et ses conséquences économiques et sociales. Ils sont à l'origine, notamment, d'importantes mesures de soutien et de protection des ménages et des opérateurs économiques.

Si la crise Covid est toujours d'actualité, la fin annoncée de la 5^e vague semble dessiner les signes d'une reprise économique néanmoins conditionnée aux contingences sanitaires du « nouveau monde ».

Ainsi, le débat d'orientation budgétaire s'établit dans un contexte toujours incertain, marqué par une reprise de la croissance mais aussi de l'inflation. Cette dernière pèse sur les charges courantes et potentiellement les charges de personnel, mais elle se traduit aussi par une augmentation des bases fiscales.

Par ailleurs, il convient de s'interroger sur les conséquences du « quoiqu'il en coûte » et l'apurement de la dégradation des comptes publics sur les années à venir : de nouvelles mesures de restrictions pour les collectivités locales sont-elles à anticiper ?

Les éléments de cadrage



Pour l'élaboration de ce budget, les hypothèses d'évolution de la ville sont :

- 0% d'augmentation des taux d'impositions des ménages, avec une progression des bases de taxe foncière bâties de moins de 4% (prise en compte de la revalorisation décidée par l'Etat – 3,4% - et des constructions nouvelles- 0,6%)
- Charges à caractère général +1,95% par rapport au BP 2019 et +2,29% par rapport au BP2021 pour prendre en compte les hausses notables des fluides (électricité, carburant, gaz)
- Charges de personnel -0,68% par rapport au BP 2021
- Dépenses d'équipement à hauteur de 6,2 millions d'euros
- La poursuite du désendettement de la ville

La vue d'ensemble des agrégats prévisionnels



Epargne brute * = 4,1 M €

Remboursement du capital de la dette = 3,9 M €

Emprunt estimé à 2 M€
 (en fin d'exercice après réalisation des cessions d'actifs et notification des subventions demandées en 2022)

Section de fonctionnement
27,1 M€

Section d'investissement
10,1 M€

Dépenses

DF	23,0
Auto financement	4,1

DI	10,1
-----------	-------------

(en M€)

budget global
37,2

Recettes

RF	27,1
-----------	-------------

Auto financement	4,1
RI	6

* L'épargne brute, en tant qu'indicateur d'aisance de la section de fonctionnement et de sa capacité d'investissement, est l'une des clés majeures de la politique financière de la ville.

Les recettes réelles Fonctionnement



	En milliers d'euros	CA 2019	CA 2020	CAA 2021	Orientations 2022
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 927	1 176	1 544	1 843
73	Impôts et taxes	20 253	20 463	21 807	21 563
74	Dotations et participations	3 071	3 257	2 802	2 643
75	Autres produits de gestion courante	527	489	497	510
76	Produits financiers	113	110	104	99
77	Produits exceptionnels	948	702	250	410
	Total recettes réelles	26839	26197	27004	27068

Les recettes pour 2022 sont orientées vers un niveau inférieur à 2019 pour les produits des services, en prenant en compte des effets de la crise.

Les produits des impôts et taxes sont anticipés à un niveau inférieur à 2021, au regard de recettes de droits de mutation basées sur la moyenne haute des années pré-Covid.

Les recettes réelles Fonctionnement



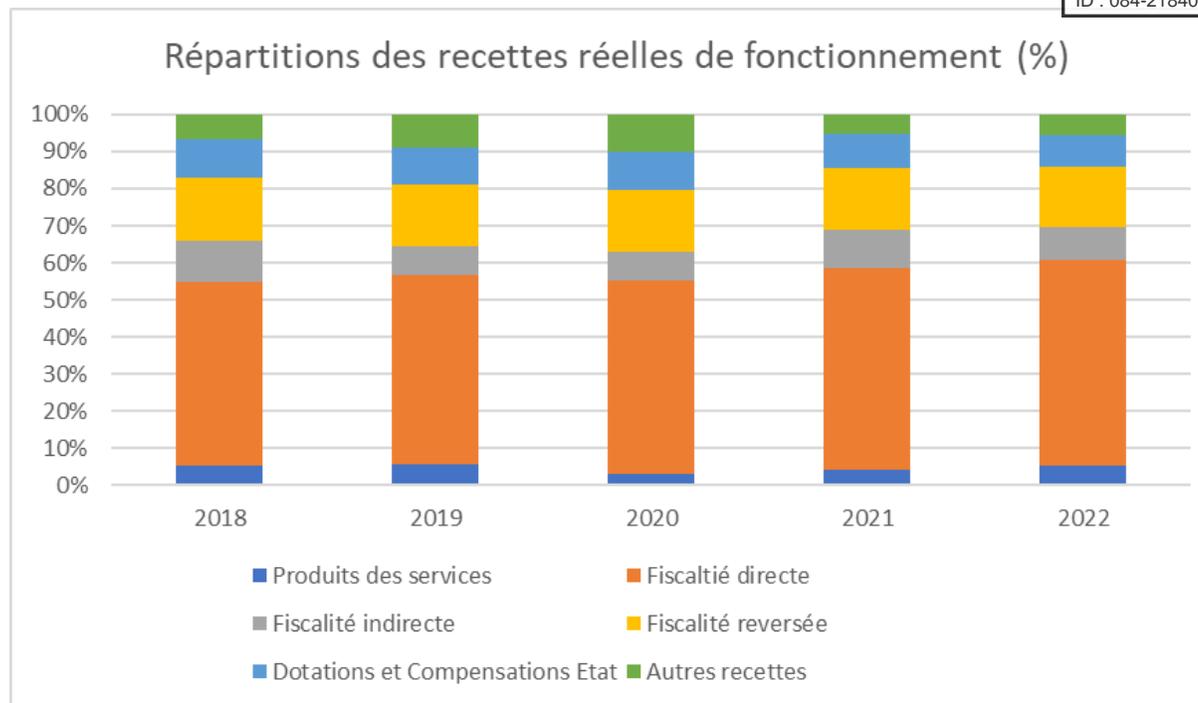
Envoyé en préfecture le 03/03/2022

Reçu en préfecture le 03/03/2022

Affiché le 03/03/2022



ID : 084-218400547-20220225-DELIBDGS2022018-DE



Les dotations et compensations de l'Etat représentaient 11% des recettes réelles de fonctionnement en 2018. Elles ne représentent plus que 9% en 2021 et sont projetées à 8,5% en 2022. Le désengagement de l'Etat auprès de notre collectivité est toujours notable, même s'il est moindre que durant la période 2013-2017.



La fiscalité directe



	2019	2020	2021	2022
Produit de la taxe d'habitation*	6 234 623 €	6 380 646 €	681 394 €	681 394 €
Produit de la taxe foncière sur le bâti**	7 113 512 €	7 265 903 €	11 188 511 €	11 636 051 €
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	251 044 €	252 701 €	256 576 €	256 576 €
Compensation réforme TH (Coefficient de Correction)			2 222 017 €	2 222 017 €
TOTAL FISCALITE DIRECTE	13 599 179 €	13 899 250 €	14 348 498 €	14 796 038 €

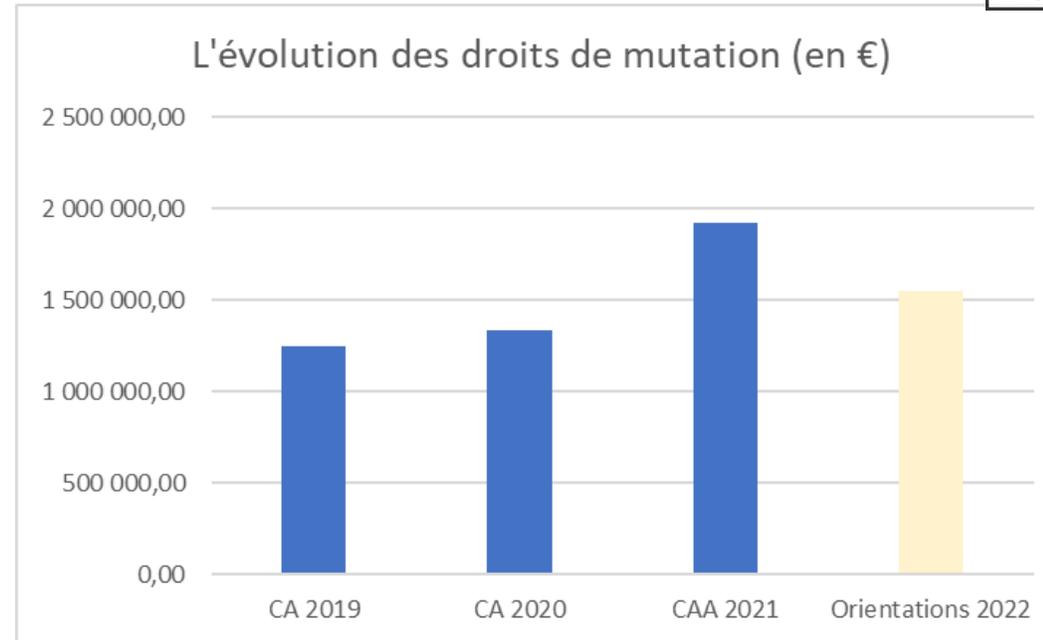
* Taxe d'habitation sur les résidences secondaires seules à partir de 2021

** Récupération de la part de taxe départementale à partir de 2021

A compter de 2021, la taxe d'habitation n'est perçue que sur les résidences secondaires, sans pouvoir de taux jusqu'en 2023 et l'évolution des bases est gelée.

L'évolution du produit de la taxe foncière n'est due qu'à la revalorisation des bases, décidée par le Gouvernement et la prise en compte des nouvelles constructions.

Les droits de mutation



Les droits de mutation (*taxation des transactions immobilières de biens de plus de 5 ans au taux de 1,2%*) ont connu un dynamisme certain en 2021, confirmant l'attrait de la ville en terme immobilier. Ce dynamisme s'explique aussi par un effet retard des transactions non effectuées en 2020.

L'orientation 2022 est basée sur une moyenne des années précédentes.



Les dépenses réelles

Fonctionnement



	En milliers d'euros	CA 2019	CA 2020	CAA 2021	Orientations 2022
011	Charges à caractère général	4 734	4 010	4 897	5 195
012	Charges de personnel	14 796	14 563	14 747	14 650
014	Atténuation de charges	521	660	352	592
65	Autres charges de gestion courantes	1549	1428	1 373	1 507
66	Charges financières	1202	1115	1 043	978
67	Charges exceptionnelles	87	9	79	42
	Total dépenses réelles	22889	21785	22491	22964

Sous la pression de l'inflation et le retour (souhaité) à une activité normale, les charges à caractère général progressent.

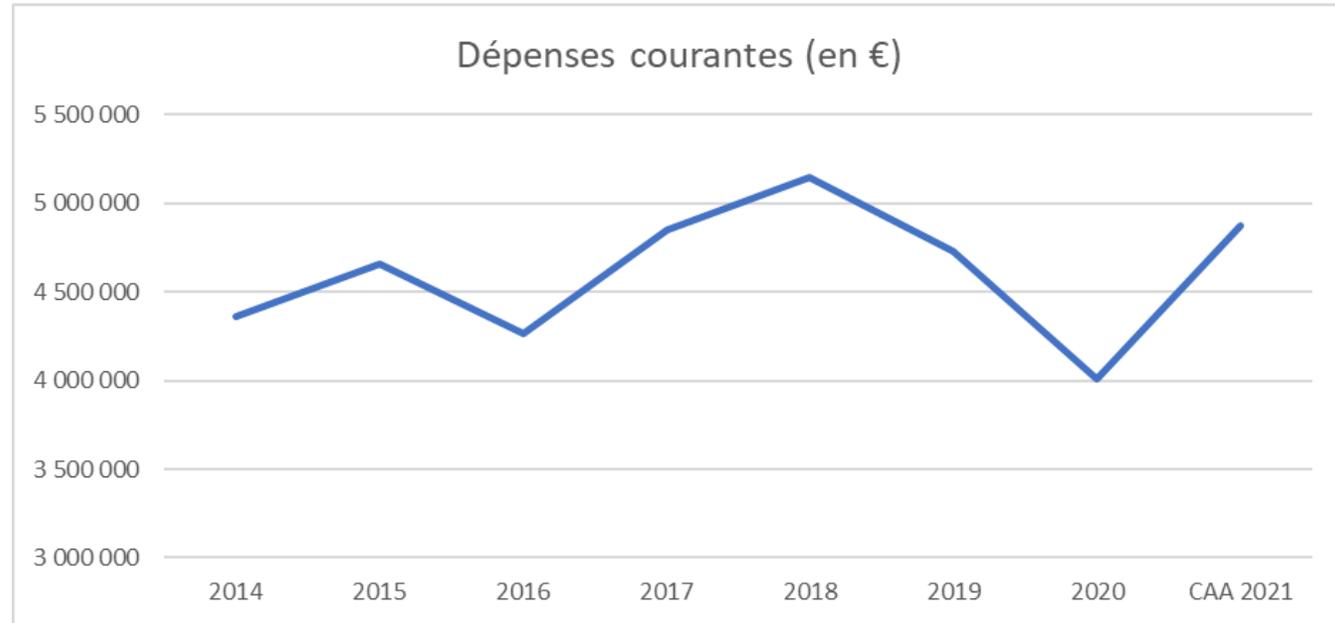
Les charges de personnels sont contenues en prenant en compte les revalorisations effectuées sur les agents de catégorie C.

Des éléments détaillés sur le personnel sont joints en annexe.

Les atténuations de charges progressent par la pénalité SRU.

Les charges financières sont en diminution grâce au désendettement de la ville.

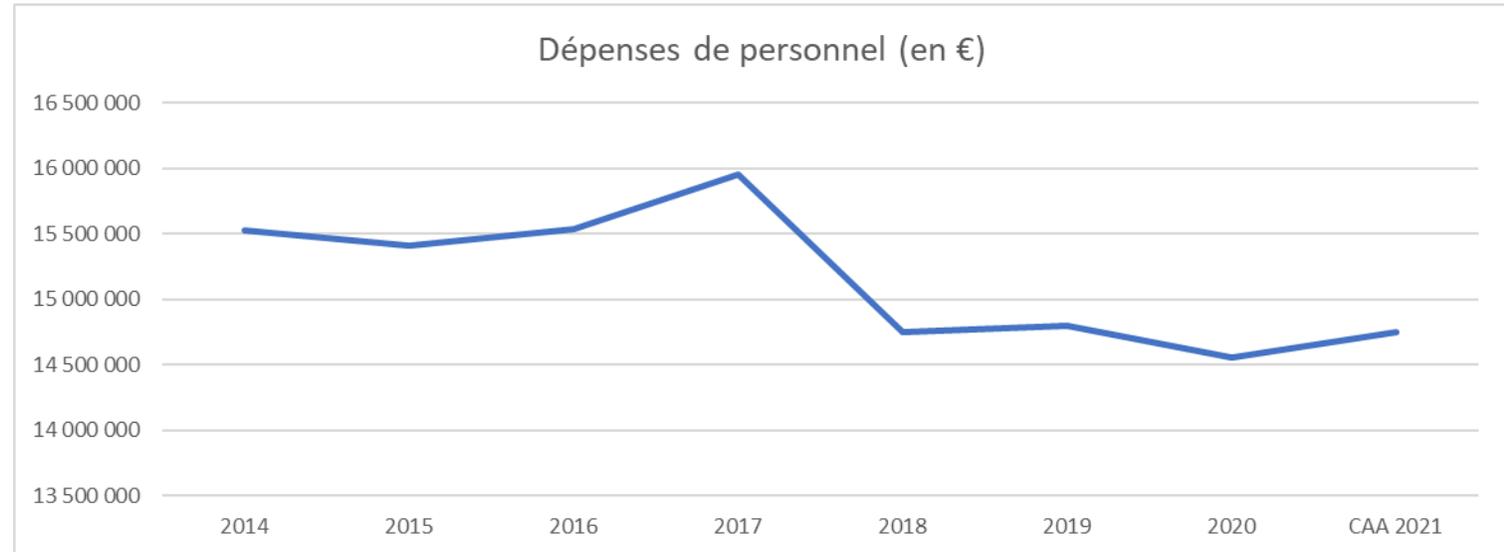
Les charges courantes



Les dépenses de charges courantes sont contenues à un niveau quasi identique d'avant crise.

L'évolution des prix sur le secteur de l'énergie a commencé à impacter les comptes de la collectivité dès le dernier trimestre de 2021. Ceci sera plus significatif en 2022

Les charges de personnel

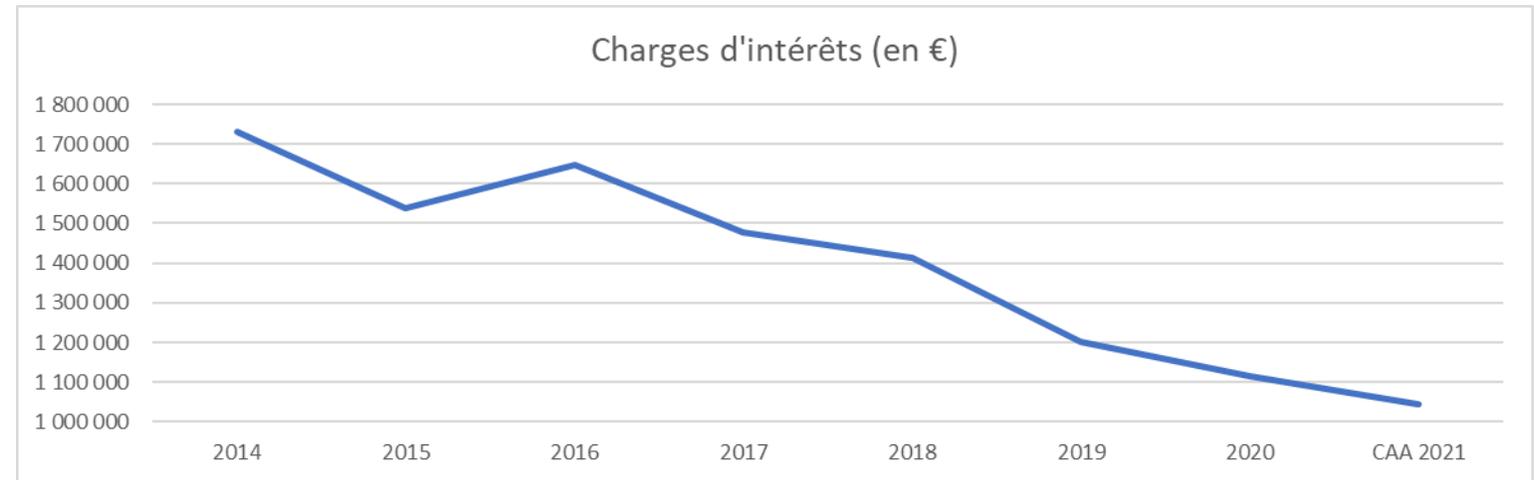


Les dépenses brutes de personnel sont contenues autour de 14,7 millions malgré les augmentations du glissement vieillesse technicité, les revalorisations de la rémunération des agents de catégorie C et les hausses de cotisations sociales.

Il est à noter que certains emplois sont aidés. Les dépenses afférentes sont affichées en totalité. Le montant de subventions ou aides perçues s'élève à 180 K€ en 2021.

C'est à travers ses emplois aidés que la ville assume son rôle social en permettant un retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées.

Les charges financières



Les charges financières de la ville ont baissé de 40% entre 2014 et 2021 par l'effet cumulé d'un désendettement de la ville et d'une baisse des taux d'intérêts.

Les frais financiers projetés en 2022 seraient inférieurs au million d'euros

Le programme Petites Villes de Demain



- La Commune de L'Isle sur la Sorgue a été retenue par l'Etat dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » : la convention d'adhésion a été signée entre l'Etat, L'Isle sur la Sorgue et la CCPSMV le 16 juin 2021.
- L'année 2022 permettra l'élaboration du diagnostic, de la stratégie et du plan d'action PVD, qui se clôturera avec la signature d'une convention-cadre avec l'Etat.
- PVD est un programme d'aménagement du territoire de 6 ans (2021-2026) qui a pour objectif principal de renforcer le rôle de centralité de L'Isle sur la Sorgue pour son bassin de vie et les fonctions structurantes de son centre-ville, afin d'améliorer les conditions de vie des habitants.
- PVD est inscrit dans le plan d'actions du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de la CCPSMV, conclu avec l'Etat.
- C'est un programme transversal (plusieurs thématiques : habitat, commerce, patrimoine, développement économique, transition écologique, santé etc.), intégrateur et fédérateur des dynamiques et projets, dont ceux déjà en cours.

Le programme Petites Villes de Demain



- Avec PVD, la ville bénéficie de soutien financier sur les recrutements effectués :
 - Le poste de la directrice financé à 75% (en remplacement du départ d'un agent avec redéfinition des missions)
 - Le poste de manager de commerce (20 000 € pour 2022)

- Avec le soutien de l'Agence Nationale de l'Habitat et de la Banque des Territoires, une étude pré-opérationnelle d'un dispositif d'amélioration de l'habitat va pouvoir être réalisée. Le taux de subvention est de 75% du coût de l'étude.

- PVD a vocation à aider L'Isle sur la Sorgue à structurer et accélérer son projet de territoire à travers un plan d'actions. Ceci permettra un accès facilité à des aides de toute nature de plusieurs partenaires et sera un élément facilitateur dans les Appels à Manifestation d'Intérêts et appels à projets.

Le programme d'investissement



INTITULES DES OPERATIONS	DEPENSES D'EQUIPEMENT 2022	RECETTES D'EQUIPEMENT 2022	INTITULES DES OPERATIONS	DEPENSES 2022	RECETTES 2022
CLOS CARDINAL	210 000 €		VOIRIE	720 000 €	
AD'AP	50 000 €		POTEAUX INCENDIES	20 000 €	
SALLE DES FETES	10 000 €		OUVRAGE D'ART	20 000 €	
ILOT TOUR D'ARGENT - CINEMA	2 074 000 €	468 000 €	ACQUISITION TERRAINS	27 000 €	
PISCINE - REHABILITATION	30 000 €		PLANTATION ARBRES	30 000 €	
ESPACE MEDICAL MUNICIPAL	350 000 €	107 500 €	TRAVAUX BATIMENTS SCOLAIRES	400 000 €	
			AUTRES BATIMENTS PUBLICS	561 260 €	35 100 €
SOUS TOTAL OPERATIONS STRUCTURANTES	2 724 000 €	575 500 €	CENTRE DE VACANCES LES TAMARIS	100 000 €	
AUTRES INSTALLATIONS & OUTILLAGE TECHNIQUE	101 500 €		CŒUVRES D'ART	1 000 €	
RESEAUX DIVERS	300 000 €		FRAIS D'ETUDES	120 000 €	
MATERIEL DE TRANSPORT - ROULANT	210 000 €		INSTALLATIONS DE VOIRIE - PANNEAUX SIGNALISATION	100 000 €	
FRAIS D'INSERTION	20 000 €		AMENAGEMENT DE TERRAIN	44 500 €	
BREVETS, LICENCES ET DROITS	124 675 €		VEGETALISATION ECOLE DE MUSIQUE		61 379 €
MATERIEL DE BUREAU & INFORMATIQUE	188 000 €				
MOBILIER	33 961 €				
AUTRES IMMOBILISATIONS	158 147 €				
SUBVENTION D'EQUIPEMENTS VERSÉES	215 000 €				
SOUS TOTAL MOYENS DES SERVICES	1 351 283 €	0 €	SOUS TOTAL CREDITS DE PRINCIPES	2 143 760 €	96 479 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES 2022 EN €					
6 219 043					
TOTAL GENERAL DES RECETTES 2022 EN €					
671 979					

Envoyé en préfecture le 03/03/2022

Reçu en préfecture le 03/03/2022

Affiché le 03/03/2022

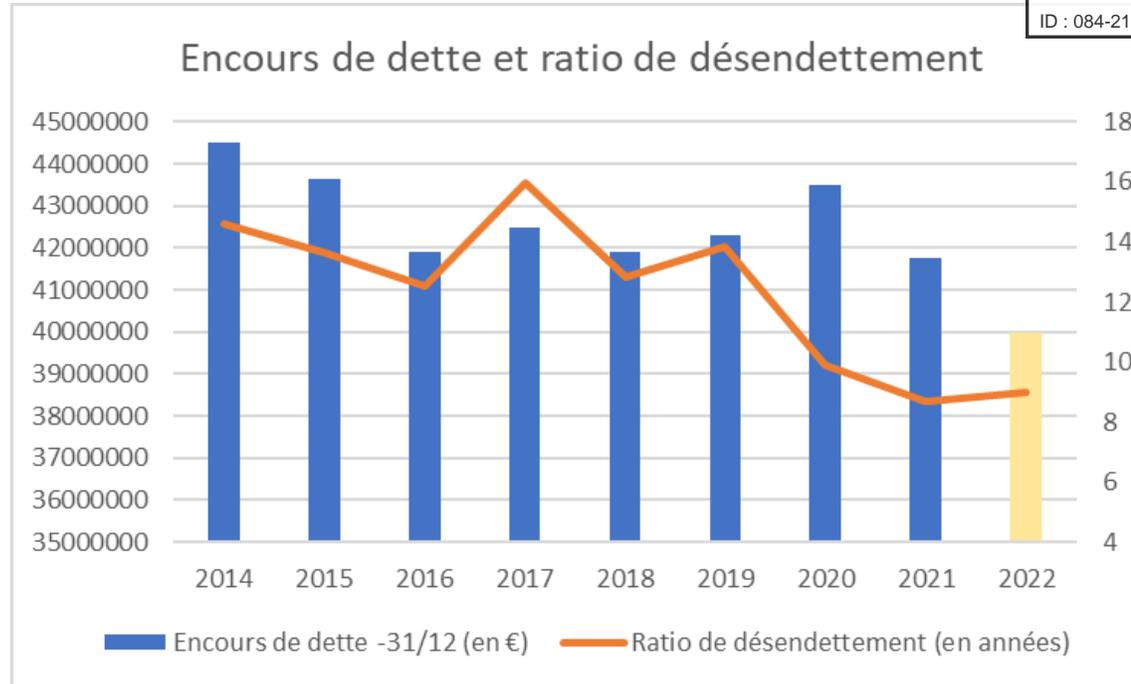
Besler
Levrault

ID : 084-218400547-20220225-DELIBDGS2022018-DE

Un programme d'investissement de 6,2 millions.

Des subventions et des cessions sont en attente de notifications et de réalisations. L'objectif est de réaliser un emprunt de 2 millions d'euros en 2022 pour le financement de ce programme.

Encours de dette et ratio de désendettement



La Ville a réduit sa dette de 1,8 million d'euros en 2021. L'objectif projeté est d'avoir un désendettement identique en 2022, puis entre 500 K€ et 1 million les années suivantes .

L'amélioration régulière des niveaux d'épargne permet d'avoir un ratio de désendettement inférieur à 9 ans en 2021 et de maintenir à ce niveau en 2022.

Le budget annexe SPIC Parkings fermés



Depuis 2019, les parkings payants des Névons (237 places) et Moulin Vert (84 places) sont suivis dans le budget annexe.

Après un déficit d'exploitation en 2020, le budget revient à son quasi équilibre en 2021 (déficit de 2 784 €) qui s'explique par le confinement du mois d'avril 2021.

L'objectif est d'atteindre des recettes au même niveau qu'en 2021 (soit 710 000 €), avec des investissements limités au renouvellement des matériels et divers petits aménagements.



Sections de fonctionnement et d'investissement en k €

Le budget annexe SPIC Parkings fermés



Section de fonctionnement

Dépenses	(en K€ HT)	Recettes
DF 707,3 k €	budget global 890 k €	RF 710 k €
Déficit 2,7 k €		

Section d'investissement

DI 60 k € Emprunt 120 k €		Excédent 32 k€ RI 148 k €
---------------------------------	--	---------------------------------

Le budget annexe SPIC Funéraire



Ce service public industriel et commercial « funéraire » est géré en budget annexe sans personnalité morale.

Le service funéraire municipal organise des obsèques à la demande des familles, propose des contrats obsèques en lien avec des partenaires mutualistes, mais intervient également en astreinte dans le cadre des pouvoirs de police du Maire pour les décès sur la voie publique ou dans les domiciles lorsqu'il n'y a pas de famille.

Ce budget présente un excédent d'exploitation de 31 578,36 € en 2021, qui traduit la bonne gestion mais aussi la marque de confiance des usagers pour la qualité du service proposé.

Les investissements projetés sur 2022 consistent en des travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs visant à améliorer les conditions d'accueil des familles.



Le budget annexe SPIC Funéraire



Sections de fonctionnement et d'investissement en k €

	Dépenses	(en K€)	Recettes
Section de fonctionnement	DF	budget global k €	RF
	583 k €		583 k €
Section d'investissement	DI		RI
	Emprunt 56 k €		100 k €

Les annexes



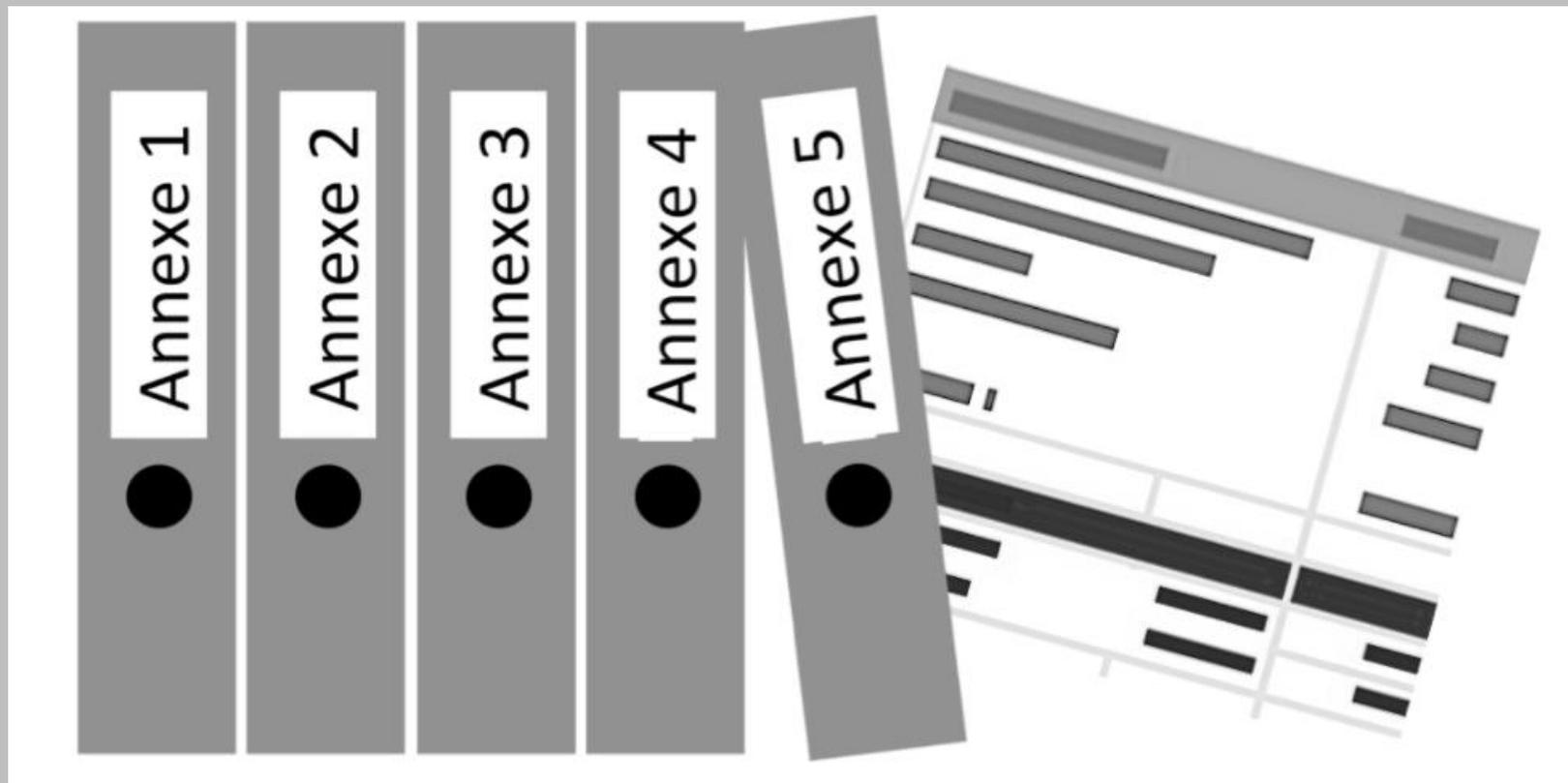
Envoyé en préfecture le 03/03/2022

Reçu en préfecture le 03/03/2022

Affiché le 03/03/2022



ID : 084-218400547-20220225-DELIBDGS2022018-DE

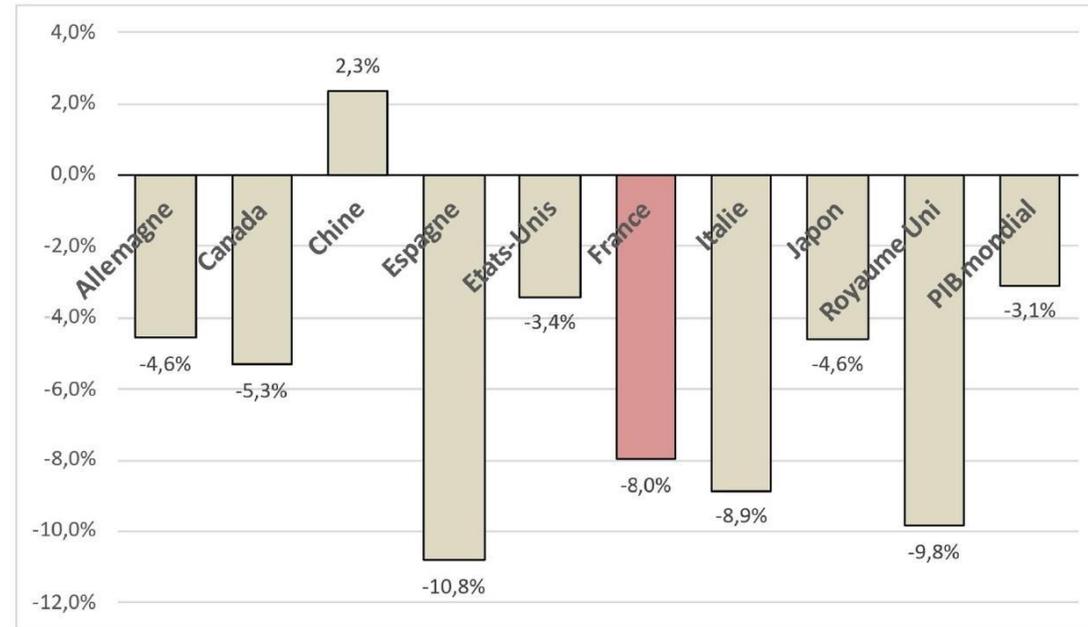


Annexe 1a l'impact de la crise de 2020 sur l'économie et le scénario de la reprise



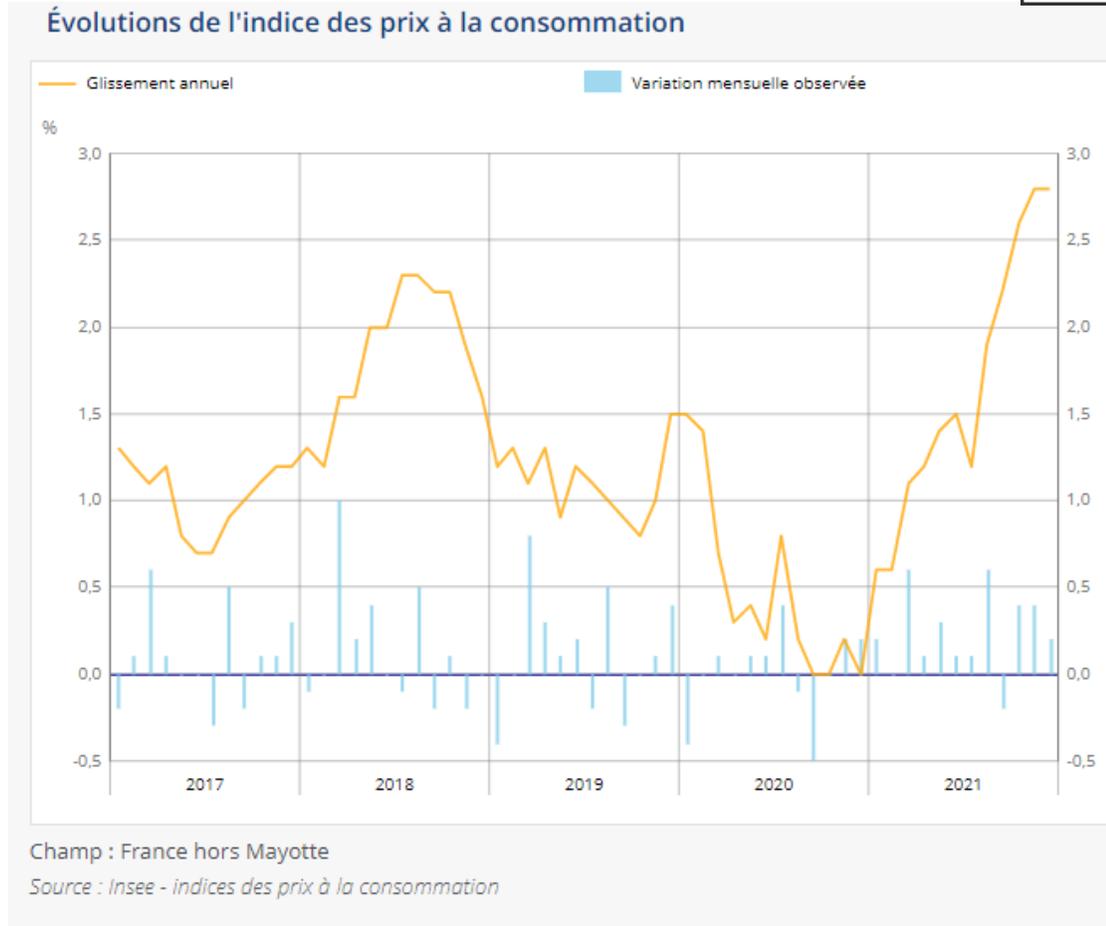
Parmi les principales économies, la France a enregistré en 2020 une des plus fortes récessions

Variation du PIB 2019-2020
Source: FMI (octobre 2021)



La croissance en 2021 a été de 7%,
L'INSEE dans sa note de conjoncture de décembre 2021 estimait la
croissance 2022 à 3%

Annexe 1b l'inflation



- Une inflation à 2,8% sur 2021 et projetée à 2,7% par l'INSEE en janvier 2022

Annexe 1c

La dette publique



Envoyé en préfecture le 03/03/2022

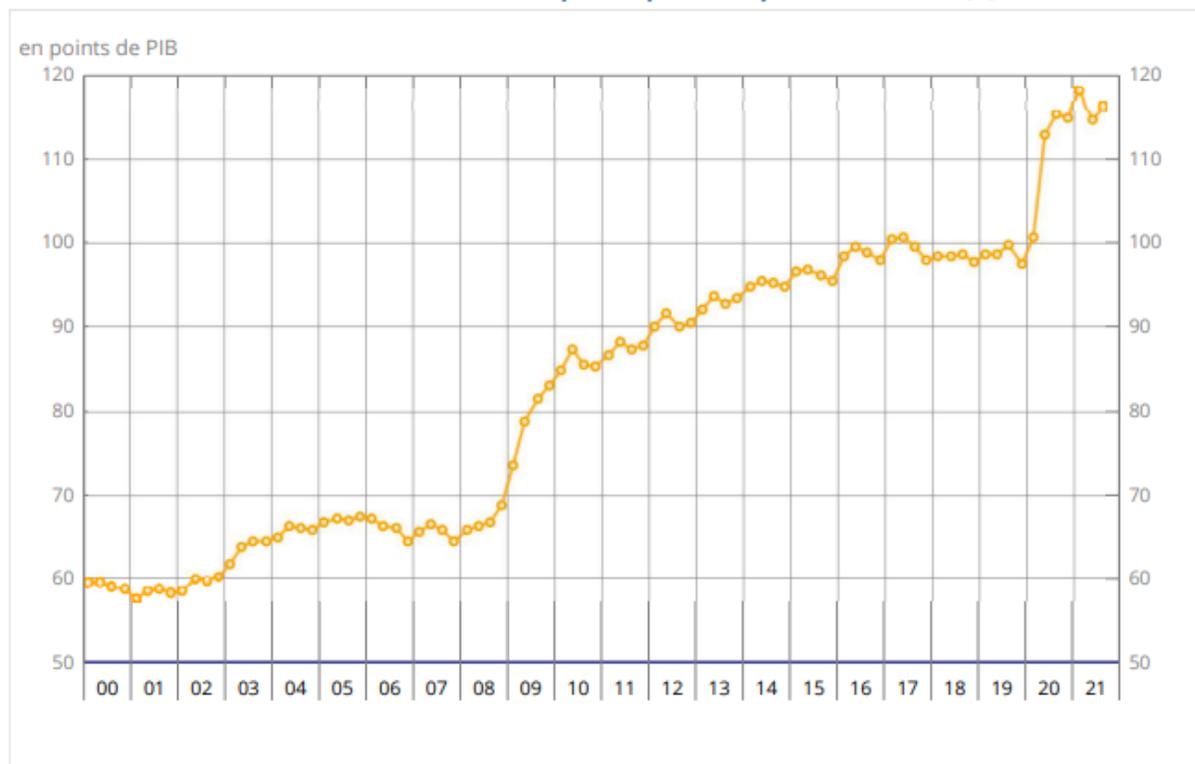
Reçu en préfecture le 03/03/2022

Affiché le 03/03/2022

ID : 084-218400547-20220225-DELIBDGS2022018-DE



Dette au sens de Maastricht des administrations publiques en points de PIB (*)



Source : Comptes nationaux base 2014 - Insee, DGFIP, Banque de France

- Déficit des comptes publics : après 9,1% en 2020, une hypothèse de 7% en 2021, l'objectif du Gouvernement est de 4,8% du PIB en 2022

Les états d'information sur le personnel

Annexe 2a Les effectifs de la ville



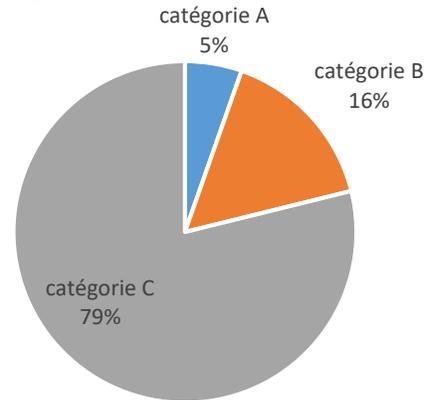
- Au 31/12/2021 :
- Nbre d'agents permanents, dont titulaires et contractuels : **321 agents permanents dont 317 titulaires FPT + 2 CDI +2 CDD (hors SPIC)**
- SPIC Funéraire : 4 agents en CDI
- Nbre d'agents non-permanents : 57 agents non permanents
- 21 Contrats Aidés +1 Collaborateur de cabinet + 32 occasionnels (remplaçants) + 1 apprenti +2 contrats de projet
- Proportion d'agents de catégorie C
- Tous statuts confondus cela représente 304 agents sur 378 soit 80%

Annexe 2b Répartition des effectifs de la ville

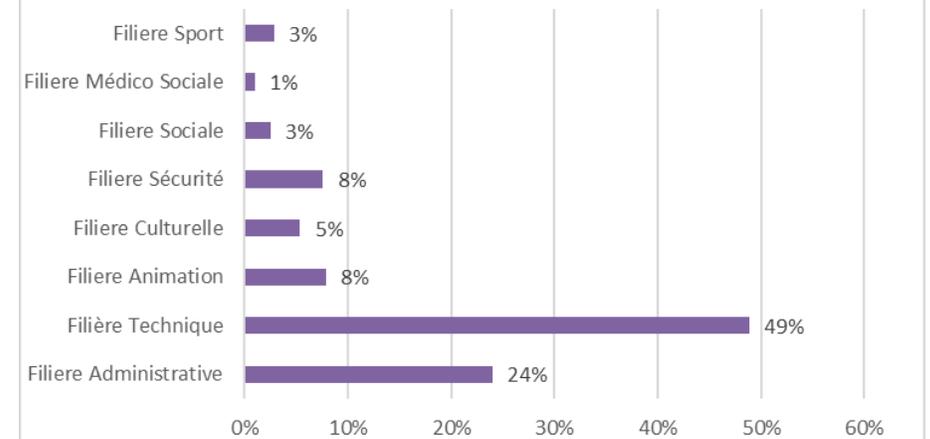


Les états d'information sur le personnel

Répartition de l'effectif permanent par catégorie



Répartition par filières



Annexe 2c Départs et arrivées des effectifs de la ville



Les états d'information sur le personnel

- Les départs de l'année 2021 : **9 agents**
- Retraites 4 agents
- Démissions 2 agents (1 agent en rupture conventionnelle et 1 CDI)
- Mutations 3 agents
- Les arrivées de l'année 2021 : 5 agents
- 4 agents titulaires arrivés en mutation, 1 agent stagiaire sur concours (Atsem)
- 1 apprenti, 2 services civiques et 14 stagiairisations d'agents déjà présents dans la Collectivité (70% éducation et Jeunesse et Loisirs- 10 agents)
- Soit un solde à la baisse de 4 unités. (9 départs et 5 arrivées)
*Pour rappel en 2019, il y a eu une baisse des effectifs de 7 unités : 11 arrivées et 18 départs.
Et en 2020, 11 unités (13 départs pour 2 arrivées)*

Annexe 2d L'absentéisme



Les états d'information sur le personnel

- Données absentéisme :

En 2021 on constate les chiffres suivants :

8 068 jours de maladie soit 22,1 ETP contre 29,8 en 2019 (2020 n'étant pas une année de référence):

- 4 361 jours MO/AT pour 127 agents ou 11,94 E.T.P.

- 3 707 jours CLM/CLD pour 11 agents ou 10,1 E.T.P.

Force est de constater un véritable recul des jours d'absence avec 7,7 ETP en moins entre 2019 et 2021 soit 2810 jours de moins environ. Cela s'explique par des départs en retraite d'agents déjà absents et des reprises de poste facilitées. Il faut souligner la mise en place d'expertises médicales qui facilite les positionnements des agents.

- Jour de carence

Lors de la première vague de l'épidémie, au printemps, le gouvernement avait suspendu l'application du jour de carence pour tous les fonctionnaires, quelle que soit la maladie. Puis il a été rétabli en juillet 2020 pour la supprimer à nouveau pour le 1^{er} janvier 2021. La somme des rémunérations retenue au titre de la carence s'élève à 6 800€ en 2021 (contre 7 875€ en 2020 et 13 173.53 en 2019).

La carence ne s'applique pas pour les périodes de maladie au titre de la crise sanitaire.

- Nombre d'accidents du travail

En 2021 les déclarations d'accidents de service ont été stables par rapport à 2020, il y a eu 19 déclarations dont 11 sans arrêt de travail. Depuis 2020, les périodes de confinement et de baisse d'activité des services ont fait baisser le nombre d'accident du travail, il est passé de 25 en 2019 à 19 en 2020 soit - 24% . La différence se fait sur les jours d'arrêt de travail de ces accidents, il y a aujourd'hui un net recul de l'absentéisme en accident de service. La gestion et le contrôle du suivi des arrêts de travail au titre des accidents de service permet de réduire le nombre de déclaration avec arrêts.

Annexe 2e

La formation



Les états d'information sur le personnel

- Suivi de formation 2021

Contrairement à 2020 où les agents n'ont pas pu bénéficier de la même offre de formation en raison de la crise sanitaire, en 2021, 352 jours de formations ont été dispensés aux agents de la collectivité dont 70% aux Catégories C (248 jours). 34 % des agents de la collectivité ont pu participer à une formation.

Le budget formation 2021 s'est élevé à 68 000 €

- Montant du chapitre 012 au 31/12/2021=
Voté 14 750 426 € Mandaté 14 746 879 Euros.

Annexe 2f

La protection sociale complémentaire



Lors du Conseil Municipal du 7 juillet 2021, une délibération relative à la protection sociale complémentaire de L'Isle a été adoptée. Cette délibération a fait l'objet d'un débat notamment lors de la commission des finances et des affaires générales conformément à l'ordonnance du 17 février 2021, sur le coût de cette participation à la PSC, et les mesures envisagées avec en prévoyance, au moins 20 % de prise en charge au plus tard le 1er janvier 2025 et en santé, au moins 50 % de prise en charge au plus tard au 1er janvier 2026.

Il a été ainsi rappelé que la ville de L'Isle sur la Sorgue mène depuis plusieurs années une politique active de gestion des Ressources Humaines dont l'un des volets est la prévention de la santé et de la sécurité au travail. Elle veille, notamment au travers des formations et des ateliers dans le cadre de la qualité vie au travail, à promouvoir la santé et à renforcer le bien être des agents.

Aussi, la collectivité a décidé de saisir l'opportunité offerte aux employeurs publics de pouvoir participer financièrement à la protection sociale complémentaire, santé ou prévoyance qui répond à plusieurs enjeux :

- Faciliter l'accès aux soins dans un contexte d'augmentation des dépenses de santé,
- Apporter un maintien de salaire face à la perte du pouvoir d'achat des agents et garantir le maintien de traitement en cas de perte de revenus pour maladie.

Pour mémoire, les employeurs peuvent contribuer soit au titre de contrats et règlements auxquels un label a été délivré (adhésion à l'initiative de l'agent auprès du prestataire de son choix) soit au titre d'une convention de participation après mise en concurrence (contrat négocié avec un prestataire par la collectivité).

Seuls les agents ayant souscrit un contrat individuel dans le cadre de cette convention peuvent prétendre à une aide financière de leur employeur.

C'est dans le cadre du dialogue social que la ville a mené un travail de concertation avec les organisations syndicales à l'issue duquel les choix suivants ont été opérés afin de satisfaire le plus grand nombre d'agents :

- Participation employeur au titre de la garantie santé par le dispositif de labellisation à hauteur de 15 €uros mensuel, ou
- Participation employeur au titre de la prévoyance par le dispositif de labellisation à hauteur de 15 €uros mensuel.

Le dispositif de la labellisation permet à la Collectivité d'accorder de façon sécurisée sa participation à des garanties choisies par les agents parmi des contrats de garanties santé ou prévoyance labellisés. Les agents restent libres de choisir leur prestataire.

Annexe 2g Le Temps de Travail et la mutualisation



Les états d'information sur le personnel

- Temps de travail

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite loi de transformation de la Fonction Publique est venue harmoniser la durée du temps de travail de l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale. L'article 47 de cette même loi modifie l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il fixe un délai d'un an à compter du renouvellement de l'assemblée délibérante pour définir les règles relatives au temps de travail des agents. Le dernier alinéa de l'article 7-1 est abrogé, supprimant les dispositions locales, les congés extralégaux et autorisations d'absence non réglementaires réduisant la durée légale du travail effectif. L'abrogation des régimes dérogatoires impose aux collectivités la redéfinition, par délibération et dans le respect du dialogue social, de nouveaux cycles de travail.

Ainsi, le protocole d'accord RTT de 2007 en vigueur dans la collectivité est devenu caduque le 1er janvier 2022. Un nouveau protocole conforme à la réglementation des 1 607 heures a été adopté par l'assemblée délibérante le 25 mai 2021. Les nouvelles règles sur le temps de travail sont entrées en vigueur le 1er janvier 2022.

- Mutualisation de service

Une étude de faisabilité pour la constitution d'un service commun intercommunal des finances a été validée par le bureau communautaire. Le dialogue social est en cours et des projets de délibération proposant cette constitution seront soumis au conseil municipal au cours du second trimestre de l'année 2022.

Les états d'information sur la dette

Annexe 3a La dette en synthèse



Synthèse de la dette au 31/12/2021

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
41 937 316 €	2,45%	14 ans et 10 mois	7 ans et 8 mois	32

Dette par type de risque

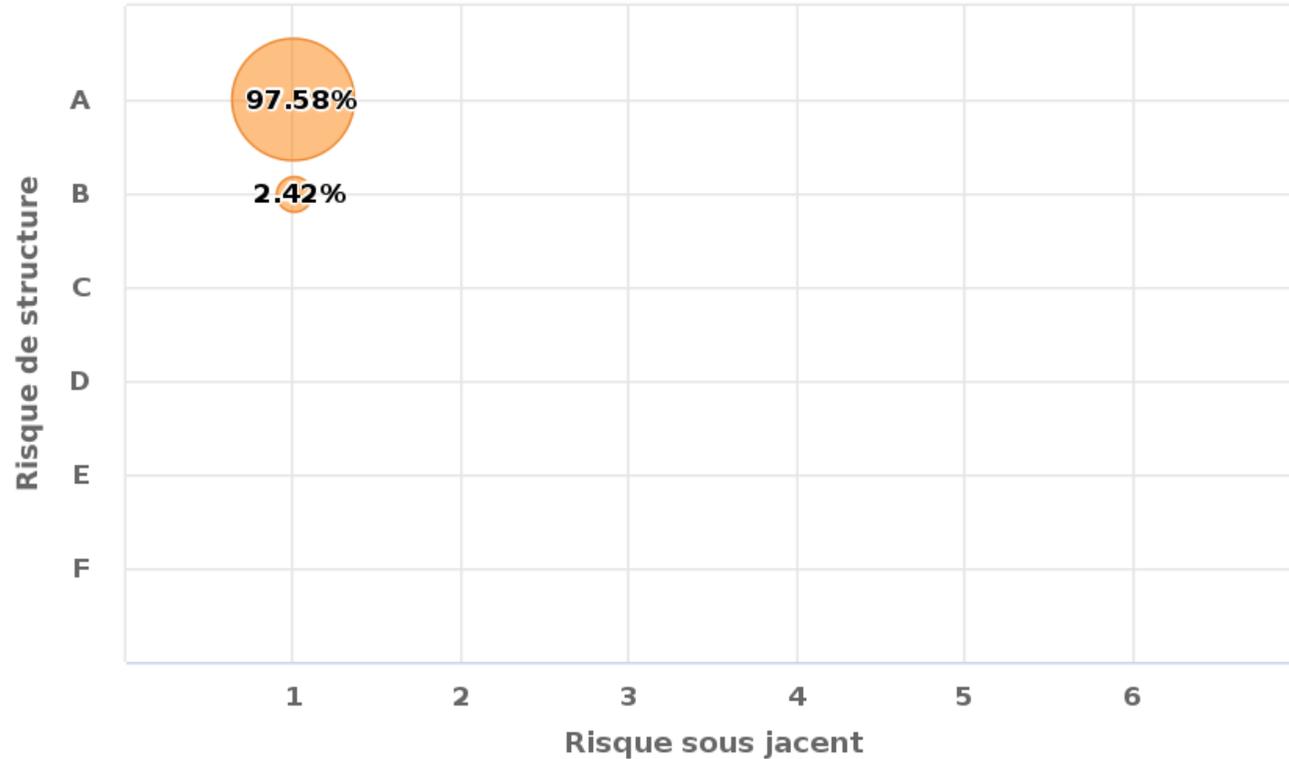
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	25 627 485 €	61,11%	3,25%
Variable	5 580 093 €	13,31%	0,31%
Livret A	9 716 325 €	23,17%	1,36%
Barrière	1 013 414 €	2,42%	4,72%
Ensemble des risques	41 937 316 €	100,00%	2,45%

Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	18 972 547 €	45,24%
SOCIETE GENERALE	7 764 936 €	18,52%
SFIL CAFFIL	5 401 047 €	12,88%
CREDIT MUTUEL	4 197 120 €	10,01%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 943 069 €	4,63%
CREDIT AGRICOLE	1 942 816 €	4,63%
Autres prêteurs	1 715 780 €	4,09%
Ensemble des prêteurs	41 937 316 €	100,00%

Les états d'information sur la dette

Annexe 3b La dette selon la charte de bonne conduit



Le risque de structure est faible en A et fort en F - Le risque sous jacent est faible en 1 et fort en 6

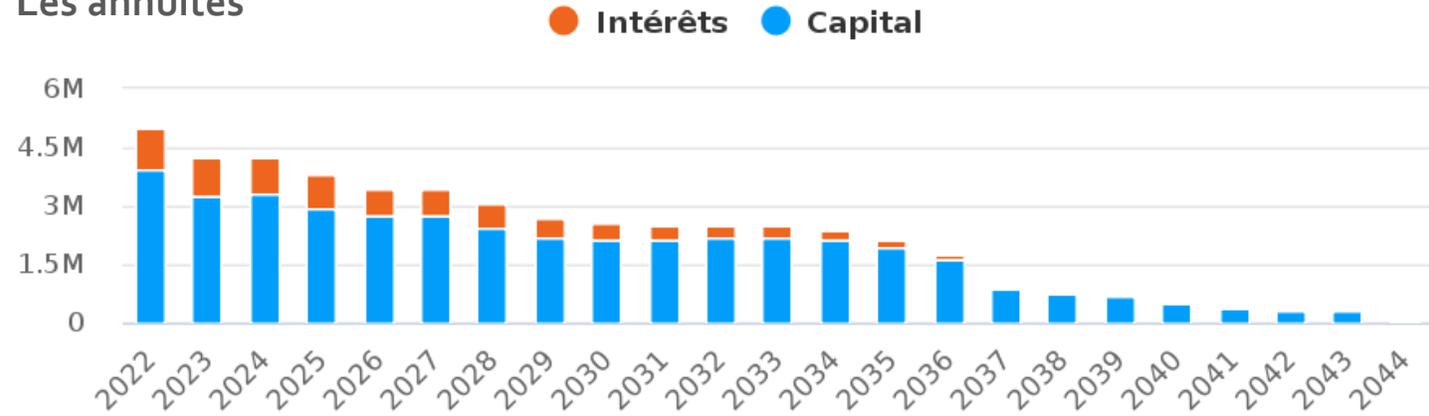


Les états d'information sur la dette

Annexe 3c Profil d'extinction de la dette



Les annuités



Le Capital Restant Dû

